

Tunis, le 19 décembre 2025

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Rappel relatif aux intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers

Dans le cadre du soutien aux efforts nationaux visant à lutter contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et la prolifération des armes, et en vue de renforcer l'efficacité du dispositif national face aux défis liés à ces risques, et à la suite de la diffusion par le Conseil du Marché Financier du résumé de la mise à jour de l'évaluation nationale des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme pour la période 2022-2024, du guide destiné aux entités concernées par la mise en œuvre des sanctions financières ciblées relatives à la lutte contre le financement de la prolifération des armes, émis par la Commission nationale de lutte contre le terrorisme, ainsi que du résumé du rapport de mise à jour de l'évaluation sectorielle des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme (septembre 2025),

le Conseil du Marché Financier rappelle aux intermédiaires en bourse et aux sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers qu'ils sont tenus, en s'inspirant des conclusions des documents susmentionnés, de procéder à la mise à jour de leur évaluation interne des risques et d'élaborer et d'actualiser leurs politiques et procédures internes en matière de conformité, notamment en ce qui concerne la gestion des risques, la vigilance permanente et la mise en œuvre des sanctions financières ciblées, de manière à garantir la bonne application du cadre législatif et réglementaire en vigueur et à renforcer l'intégrité et la transparence du secteur financier tunisien.